

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

REVISION ALLEGEE N° 3 - MODIFICATION N°11 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE FONTAINEBLEAU-AVON UNIQUEMENT SUR AVON

Par arrêté n°2022-038 du 6 mai 2022, le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, personne responsable de la procédure, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique conjointe portant sur les projets de révision allégée n°3 et modification n°11 du Plan Local d'Urbanisme de Fontainebleau-Avon uniquement sur Avon.

La procédure de révision allégée n°3 du PLU a pour objectif d'adapter le PLU afin de permettre de requalifier et restructurer la zone d'activités de Valvins en termes d'accès, de mobilités douces, de stationnement et d'aspect architectural et paysager.

La procédure de modification n°11 du PLU a pour objectifs d'adapter le PLU afin de permettre :

- La restructuration de l'école Bellevue (implantations, emprises au sol, espaces de pleine terre)
- La correction d'une incohérence à l'article 10 sur la hauteur des constructions en secteur UEd.

A cet effet, le premier vice-président du tribunal administratif de Melun a désigné M. Michel CERISIER, chef d'entreprise retraité, en qualité de commissaire-enquêteur par une décision en date du 22 mars 2022.

**L'enquête publique se déroulera du
mardi 7 juin 2022 à 8h30 jusqu'au vendredi 8 juillet 2022 à 17h**
en mairie d'Avon (siège de l'enquête publique) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie d'Avon aux dates et horaires suivants :

- Le **jeudi 9 juin 2022 entre 8h45 et 11h45**
- Le **samedi 25 juin 2022 entre 8h45 et 11h45**
- Le **vendredi 8 juillet 2022 entre 14h et 17h**

Le dossier d'enquête publique comprend :

- Le dossier de modification n°11 du PLU de Fontainebleau-Avon
- Le dossier de révision allégée n°3 du PLU de Fontainebleau-Avon
- Le bilan de la concertation
- Les pièces administratives annexes (délibérations, arrêtés...)
- Le procès-verbal d'examen conjoint des personnes publiques associées et consultées
- Les avis des personnes publiques associées et consultées
- Le dossier d'évaluation environnementale de la révision allégée n°3 du PLU de Fontainebleau-Avon
- L'avis de l'autorité environnementale sur la révision allégée n°3 du PLU de Fontainebleau-Avon
- L'avis de l'autorité environnementale exemptant d'évaluation environnementale la modification n°11 du PLU de Fontainebleau-Avon

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera disponible en mairie de d'Avon (siège de l'enquête publique) 8 rue du Père Maurice – 77210 AVON où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 8h30 à 11h45 ainsi que lors des permanences du Commissaire-Enquêteur.

Il sera également disponible à l'adresse suivante <http://plu-fontainebleau-avon.enquetepublique.net> sur le site internet de la communauté d'agglomération à l'adresse suivante : <https://www.pays-fontainebleau.fr/2022/05/06/enquete-publique-revision-allegee-n3-modification-n11-du-plu-d-avon-fontainebleau/>, sur le site internet de la commune d'Avon <http://www.avon77.com/> et sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de la communauté d'agglomération, 44 rue du Château - 77300 Fontainebleau (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et les après-midi des lundi, mercredi et jeudi de 13h30 à 16h).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions en langue française :

- sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie d'Avon pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture,
 - par courrier postal à l'attention de M. Michel CERISIER, commissaire-enquêteur au siège de l'enquête en Mairie 8 rue du Père Maurice – 77210 AVON,
 - par courriel à l'adresse suivante : plu-fontainebleau-avon@enquetepublique.net
 - en ligne sur la page de l'enquête publique : <http://plu-fontainebleau-avon.enquetepublique.net>
- Les pièces-jointes ne devront pas dépasser 5 mégaoctets.

Seules les observations et propositions reçues pendant le délai de l'enquête soit **du mardi 7 juin 2022 à 8h30 jusqu'au vendredi 8 juillet 2022 à 17h** au plus tard, y compris par voie électronique et courrier postal, seront prises en considération.

Ces observations, propositions et contre-propositions seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et les observations reçues par voie électronique seront accessibles sur le site internet <http://www.avon77.com/> et sur le site <http://plu-fontainebleau-avon.enquetepublique.net> pendant toute la durée de l'enquête.

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération et en mairie d'Avon et de Fontainebleau aux jours et heures habituels d'ouverture où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. A l'issue de l'enquête publique, le dossier de plan local d'urbanisme pourra être soumis à l'approbation au conseil communautaire, éventuellement amendé pour tenir compte des résultats de l'enquête.